

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent,  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## AU TRANSVAAL

La guerre Sud-africaine prend une tournure nouvelle. D'un côté, par le Griqualand, French envahit l'Orange, et de l'autre, par Naanport, Joubert envahit le Cap. Ce coup fourré est très curieux. On se demande qui l'emportera. Les Boërs sont-ils assez nombreux pour envelopper lord Roberts, et les Anglais assez puissants pour rendre leur diversion efficace ? On attend une grande bataille, sous les murs d'Arundel, qui tranchera la question.

Entendons-nous. Une victoire des Anglais ne terminera pas la guerre, pas plus qu'une victoire des Boërs ne mettra à quia l'Angleterre. Mais dans l'un ou l'autre sens, il y aura un pas de fait vers la paix. L'Angleterre rendue impuissante par une nouvelle défaite, ne s'acharnera pas, faute de pouvoir continuer la lutte, et, devenue victorieuse, il est probable qu'elle ne demandera pas mieux que de traiter, son amour propre étant satisfait.

Avant un mois, la guerre sera finie, ou à peu près C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 février

La Chambre continue la discussion du budget de la guerre.

M. Breton réclame 35,000 fr. pour l'achat d'appareils de radiographie nécessaires dans les opérations chirurgicales.

M. Déjeante demande la suppression de la présence d'un aumônier aux enterrements de soldats. Cet amendement est repoussé.

M. de Gallifet demande le vote d'un crédit de 33,000 fr. supprimé par la commission, à titre d'indemnité extraordinaire de voyages et missions pour les généraux.

M. Pelletan demande la suppression de ce crédit.

Après explications, le crédit est voté. M. Sembat demande la suppression des attachés militaires.

Un amendement de M. Breton demandant 500,000 francs pour donner des chaussettes aux soldats, est repoussé. La Chambre adopte jusqu'au chapitre 38 du budget de la guerre.

Après quoi, la séance est levée.

## HAUTE-COUR

Audience du 19 Février 1900.

Après un mois et demi de repos, la Haute-Cour, s'est réunie hier. M. Fallières préside, MM. Bernard, procureur général et Fournier avocat général, occupent le siège du ministère public.

La Haute-Cour doit juger M. Marcel Habert, député de Rambouillet, dont l'affaire avait été disjointe du procès de Déroulède, lors du dernier procès.

M. Marcel Habert est introduit : M<sup>e</sup> Chenu est au banc de la défense.

À 2 heures, l'audience est ouverte, N. Fallières fait l'appel nominal, puis il déclare qu'il va faire trancher par la Cour une question préjudicielle.

« Quels sont les sénateurs qui doivent siéger durant le procès ? »

M. Bernard, procureur général, estime que ne peuvent faire partie de la Haute-Cour : 1° les sénateurs-ministres ; 2° les membres de la commission d'instruction ; 3° les sénateurs qui étaient absents à la première audience du 18 septembre ; 4° ceux qui se sont récusés à cette audience ; 5° les sénateurs nouveaux élus depuis le 18 septembre 1899 mais avant le 28 janvier 1900 ; 6° les sénateurs nouveaux élus le 28 janvier ; 7° les sénateurs anciens réélus le 28 janvier.

M<sup>e</sup> Chenu pose des conclusions tendant à déclarer la Haute-Cour incompétente. M.

Marcel Habert ajoute quelques mots ; la Cour réunie en chambre du conseil adopte la thèse du procureur général ; et c'est ainsi que sur 300 sénateurs, 140 ou 141 sont admis à siéger, à 6 heures la séance est levée.

## INFORMATIONS

Election législative

TROYES

Inscrits, 14,355 ; votants, 10,523 ; suffrages exprimés, 9,841. — Arboin, radical socialiste, 4,440 voix ; Pedron, socialiste collectiviste, 3,795 ; Briost, candidat nationaliste, 1,606. — Ballottage.

Les évêques rebelles

Le Figaro annonce que le gouvernement vient d'engager une action diplomatique auprès du Saint-Siège contre M. Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, et M. Cotton, évêque de Valence, en raison de leurs récentes manifestations. Suivant notre confrère, le gouvernement solliciterait du pape de demander à ces prélats leur démission. Si ces prélats se soumettaient à la décision du pape, ils seraient munis d'une pension de retraite, et un successeur leur serait donné. Au cas contraire, ils resteraient à la tête de leur diocèse et, d'accord avec le gouvernement, on mettrait à la tête dudit diocèse un vicaire apostolique qui l'administrerait jusqu'à ce que l'évêque mourût ou se soumit.

Médaille des sapeurs-pompiers

La loi aux termes de laquelle les sapeurs-pompiers qui compteront trente années de service et qui auront constamment fait preuve de dévouement, pourront recevoir du ministre de l'intérieur un diplôme d'honneur et une médaille d'argent a été promulguée. La même récompense pourra être accordée par décret du chef d'Etat à tout sapeur-pompier, quelle que soit la durée de ses services, qui se sera particulièrement distingué.

La production du vin en 1899

Les renseignements fournis par la Direction de l'agriculture font ressortir que la reconstitution des vignobles se manifeste par des augmentations de la superficie productive dans 32 départements, mais, dans l'ensemble, les arrachages l'ont emporté sur la plantation nouvelle et l'étendue totale du vignoble français a diminué en 1899 de 8779 hectares comparativement à 1898 ; elle est aujourd'hui de 1,697,734 hectares.

La production en vin évaluée à 48 millions d'hectolitres, le rendement moyen à l'hectare pour 1899, ressort à 23 hectolitres, en augmentation de 8 hectolitres sur 1898. La comparaison avec les résultats correspondants fait ressortir une augmentation de 15 millions d'hectolitres par rapport à 1898 et de 14 millions d'hectolitres sur la production moyenne des dix années précédente.

Les départements grands producteurs sont :

L'Hérault, 12 millions d'hectolitres ; Gard, 3 millions et demi ; Gironde, 3 millions et demi ; Pyrénées-Orientales, 3 millions ; Aude, 5 millions ; Var, Bouches-du-Rhône et Charente-Inférieure, 1 million d'hectolitres.

La relégation en 1898

Le président de la commission de classement des renseignements statistiques du ministère de la justice, vient d'adresser au président de la République son rapport sur les condamnations à la relégation prononcées par les cours et tribunaux pendant l'année 1898 :

Le nombre des relégations, qui était de 1,610 en 1886, et de 1,934 en 1887, a été en décroissant d'année en année depuis l'application de la loi, pour arriver à 771 en 1898.

Dans la région du midi, le nombre de condamnations à la relégation prononcées par les cours et tribunaux est reparti comme il suit : Agen, 16 ; Aix, 41 ; Bordeaux, 25 ; Limoges, 12 ; Montpellier, 15 ; Nîmes, 27 ; Pau, 16, et Toulouse, 14.

Depuis l'application de la loi en 1886, jusqu'au 31 décembre 1897, 3,606 condamnés ont été envoyés à la Nouvelle-Calédonie, 5,201 à la Guyane et 27 à Diego-Suarez.

## CHRONIQUE LOCALE

Commission départementale

La Commission départementale se réunira lundi prochain 26 février courant, à la préfecture du Lot, à 2 heures du soir.

Conseil de révision

Le ministre de la guerre vient de fixer au lundi 19 mars la date de l'ouverture des opérations du conseil de révision, pour les jeunes gens de la classe 1899 et les ajournés des classes 1898 et 1897.

CAHORS

## Comment on écrit l'histoire

... à la « Petite Gironde ! »

La Petite Gironde a publié hier, sur l'élection sénatoriale du Lot, un article qui commence ainsi :

Samedi dernier a eu lieu à la mairie de Cahors, de quatre heures à six heures, une réunion des délégués de droit qui sont au nombre de soixante-quatre, parmi ceux qui avaient été convoqués (et qui naturellement avaient été minutieusement et scrupuleusement choisis), vingt-cinq seulement et tous radicaux avaient répondu à l'appel du comité et du candidat radical.

La bonne foi n'est pas la principale qualité du rédacteur de cette note ! Nous le prouvons :

Il est absolument faux, que l'on ait minutieusement et scrupuleusement choisis les délégués de droit.

Cette affirmation est un odieux mensonge.

La vérité, — et nous donnerons les noms si on le désire, — est, qu'en vertu de la décision prise, par la réunion du 21 janvier, on a convoqué TOUS les électeurs de droit qui, de bonne ou de mauvaise foi, prennent l'étiquette de républicain. On a écarté seulement TROIS conseillers généraux et TROIS conseillers d'arrondissement dans tout le département. Ces six conseillers ne pouvaient prétendre à aucune convocation, puisqu'ils ont été élus comme conservateurs.

La bonne foi de la Petite Gironde est ainsi bien établie !

Notre confrère s'efforce ensuite, de tirer parti de la disproportion — plus apparente que réelle — qui existe entre le nombre des électeurs de droit et le nombre de ceux qui ont assisté à la réunion de samedi dernier.

Il y a, dit-on, 64 électeurs de droit et 25 seulement sont venus samedi. Vous voyez la conclusion que le journal Bordelais peut tirer du rapprochement de ces chiffres.

Malheureusement, pour nos adversaires,

cette conclusion repose sur des données absolument fausses.

Rétablissons les chiffres :

Il y a dans le département :

Conseillers généraux ..... 29  
Conseillers d'arrondissement .. 30  
Sénateurs et députés..... 5

En tout..... 64

Mais tous les sénateurs et députés étant conseillers généraux, — ce qui ne leur donne pas droit à un double bulletin ! — il reste exactement 64 — 5 = 59 électeurs de droit.

D'autre part, la première réunion du 21 janvier — dont M. Relhié reconnaissait l'autorité par le seul fait de l'envoi de sa lettre annonçant sa candidature — avait décidé que les électeurs de droit RÉPUBLICAINS, SEULS, — c'était logique — auraient à se prononcer sur le choix du candidat républicain ; comme il y a six électeurs de droit conservateurs, il ne restait plus, en réalité, que 53 électeurs et non 64 comme l'affirme la Petite Gironde.

Or, le procès-verbal de la réunion indiquera qu'il y a eu 25 présents et 21 voix pour M. Delport. Il y a eu en outre 14 lettres ou télégrammes d'excuses. Huit de ces lettres sont nettement favorables à la candidature Delport, trois se prononcent contre la réunion, les autres s'en remettent à la décision de l'Assemblée.

Concluons. Il y avait 53 électeurs ; 36 se sont prononcés et M. Delport a été désigné par 21 + 8 = 29 voix (1), soit par la majorité absolue des électeurs.

Ce sont là des chiffres, auxquels toutes les affirmations, toutes les déductions, toutes les insinuations de la Petite Gironde ne changeront rien !

Aussi bien pour une fois nous sommes d'accord avec notre confrère de Bordeaux et avec lui nous sommes convaincu que le choix de la 2<sup>e</sup> réunion — dont l'utilité n'était pas démontrée, dans les circonstances présentes, c'est exact — ne changera en rien le scrutin final qui donnera une majorité écrasante à M. Delport.

Il restera à la Petite Gironde la consolation d'affirmer une fois encore qu'on « a minutieusement et scrupuleusement choisis » tous les délégués sénatoriaux !... Nous ne verrons à cette affirmation nouvelle, aucun inconvénient.

Une dernière réflexion : Si la Petite Gironde est si convaincue qu'elle le dit de l'inefficacité de la réunion de samedi, comment explique-t-elle que M. Relhié ait cru devoir prendre la peine de développer son programme devant des électeurs sans mandat et sans autorité ?

Dans le même entrefilet, on nous affirme que le programme de M. Delport est « le même que celui de M. Relhié. » Le rédacteur de la Petite Gironde est d'accord avec nous. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point.... mais, après tout, puisque les programmes sont les mêmes, pourquoi la Petite Gironde, — journal que préoccupe uniquement, chacun le sait, les questions de principe — tient-elle absolument à pousser M. Relhié à un échec retentissant, désormais certain ?

Notre confrère est cruel pour ses amis !!!

A. C.

(1) Nous aurions même quelque droit, semble-t-il, d'ajouter à ce chiffre, les 3 voix des électeurs, qui ont déclaré s'en rapporter à la décision de l'Assemblée.

## Election sénatoriale

### Procès-verbal de la réunion des électeurs de droit

La réunion des électeurs sénatoriaux de droit a eu lieu le 17 février à 4 heures du soir dans une des salles de la Mairie de Cahors.

M. Mazières, en qualité de Président de la réunion du 21 janvier, remercie, au nom du Comité de concentration républicaine de Cahors, les membres qui ont bien voulu se rendre à son invitation. Il donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière réunion et invite l'Assemblée à procéder à l'élection de son bureau, mais au préalable, il fait l'appel nominal de tous les délégués de droit : 53 électeurs de droit sur 59 ont été convoqués.

Sont présents :

MM. Relhié, Delport, Peyrichou, Fabre, Talou (Ernest), Vival, Pauliac, Linol, Daffas, Malvy, De Verninac, conseillers généraux ; Costes, Cambornac, Vaissy-Saint-Roch, Durand, Couderc, Pagès, Boudou, Gras, Cayla, Bruel, Doucet, Pebeyre, Lasserre et Baspeyras, conseillers d'arrondissement.

S'étaient fait excuser par lettres ou télégrammes, MM. Rey, Cangardel, Boyer, Longpuech, Laparra, Lachizèze, Iscard, Cocula, Fayet, Conord, Dournes, Ronssilhes, Laplagne et Salamagne, les uns donnant leur adhésion formelle à la candidature de M. Delport, les autres déclarant s'en remettre à la décision de l'Assemblée et trois d'entr'eux, MM. Lachizèze, Cangardel et Laplagne protestant contre l'autorité de la réunion.

M. de Verninac ayant donné connaissance des excuses des absents, M. Delport a demandé à donner lecture de la lettre d'adhésion à sa candidature que M. Rey, Député, lui avait adressée dès le 20 janvier. — Dans cette lettre M. Rey rappelle à M. Delport la loyauté avec laquelle celui-ci l'a soutenu dans les élections de 1898, déclare qu'il ne se mettra pas en travers des désirs des amis politiques qui ont provoqué la candidature de M. Delport, l'assure de tout son concours et fait les vœux les plus vifs pour son succès.

L'Assemblée désigne ensuite le bureau par acclamation. M. de Verninac est proclamé président, MM. Costes et Pauliac assesseurs, et M. Couderc secrétaire.

Le Président fait connaître d'abord les candidatures de MM. Relhié et Delport déjà produites, et annonce que M. Claret, de Salviac, pose aussi sa candidature.

M. de Verninac détermine, en quelques mots, le but précis de la réunion qui, loin d'être la proclamation d'un candidat unique, à l'exclusion de tout autre, est au contraire simplement l'occasion offerte à tous les candidats de produire leurs idées et de provoquer un mouvement d'opinion. De cette réunion ne doit se dégager qu'une impression devant avoir son influence sur la désignation des délégués sénatoriaux.

MM. Relhié et Delport, donnent lecture de leur profession de foi.

M. Relhié ayant dit qu'il voterait les lois de scolarité présentées par le Gouvernement, M. Malvy lui demande comment il pourra s'entendre avec les modérés qui les repoussent. M. Relhié répond qu'il est possible de s'entendre en faisant des concessions réciproques.

M. Gras, résumant, demande alors : votez-vous les lois de scolarité présentées par le Gouvernement ? M. Relhié répond, oui.

Il n'est posé aucune question à M. Delport. M. Claret pose sa candidature comme indépendant et républicain conservateur.

Comme sanction à la réunion et pour indiquer les préférences de l'assemblée, M. de Verninac invite les délégués à procéder au vote. — Les candidats n'y ont pas pris part.

Le scrutin secret a donné les résultats suivants :

Votants : 22.

M. Delport a obtenu 21 voix.

M. Relhié . . . . . 1 voix.

La séance est levée à 6 heures.

Le Président, Le Secrétaire,  
DE VERNINAC, COUDERC.

Voici d'autre part la profession de foi de M. Delport :

A Messieurs les Conseillers Municipaux  
Messieurs,

Vous avez à choisir, le 25 de ce mois,

les délégués chargés d'élire le Sénateur qui doit remplacer mon ami regretté Talou.

Les chefs du parti républicain, de nombreux amis, le Comité de concentration républicaine et enfin les électeurs sénatoriaux de droit, réunis hier à Cahors, m'appellent à l'honneur de me présenter devant le Collège sénatorial le 25 Mars prochain.

Ces vrais républicains ont pensé que ma conduite politique, qui n'a jamais varié depuis les mauvais jours de l'Empire, me désignait à vos suffrages.

Je me suis incliné, n'obéissant à d'autre sentiment qu'au désir de servir et de défendre plus utilement notre grande cause démocratique.

Le vrai moyen de la défendre n'est-il pas, comme le disait récemment M. Bourgeois, de faire les réformes depuis si longtemps promises et toujours ajournées ?

Je ne suis pas de ceux qui pensent que le moment n'est jamais opportun pour leur réalisation : je les ai toujours voulues et je les veux résolument parce que la Justice Sociale l'exige ainsi.

Il faut, sans plus tarder, établir des institutions de prévoyance pour les déshérités de ce monde, et faire en sorte que le travailleur méritant ait la certitude que la société lui viendra en aide, quand les forces lui feront défaut.

J'estime que l'agriculture doit être l'objet de la plus vive sollicitude des pouvoirs publics et qu'il faut, tout d'abord, dégrever le plus possible la propriété rurale.

« L'Impôt doit être réparti entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés », ce qui ne peut être obtenu que par l'établissement de l'impôt général et progressif sur le revenu. Si j'en suis partisan énergique, c'est que je vois là le moyen non seulement d'atténuer les injustices fiscales, mais encore d'imposer aux riches l'accomplissement de leur devoir social.

Pour obtenir la réalisation de ces réformes, la constitution doit être révisée et transformée dans un sens démocratique de façon à ce que le suffrage universel ait toujours le dernier mot en matière politique et financière.

En outre, le mode actuel de l'élection du Sénat devrait être modifié sur des bases largement démocratiques.

Telles sont les grandes lignes de mon programme ; mais je n'oublie pas, soyez en convaincus, qu'il est d'autres questions importantes qui doivent appeler l'attention du législateur, entr'autres le projet de loi déposé par le Gouvernement sur le stage scolaire. L'Etat a le droit et le devoir de se défendre ; c'est ce qu'il fait en défendant l'Université. N'est-ce pas chez elle, en effet, que se recrute l'armée républicaine démocratique ?

Je soutiendrai, si je suis votre élu, tout Gouvernement qui prendra des mesures énergiques pour mettre un terme aux entreprises du Cléricalisme et du Césarisme.

Ce sont ces entreprises, vous le savez, qui depuis plusieurs années, ont empêché tout projet de réforme d'aboutir. Nos adversaires n'ont-ils pas créé et entretenu, pendant cette triste période, une agitation qui a mis la France républicaine à deux doigts de sa perte ? N'ont-ils pas cherché à faire croire en dernier lieu, qu'ils avaient le monopole exclusif du patriotisme ?

Ils oublient que le vrai patriotisme est celui qui fait battre tous les cœurs Français à la vue du drapeau tricolore, symbole d'union, de dévouement et d'abnégation.

Je voterai, et au besoin je présenterai toutes propositions qui seront de nature à amener l'apaisement dont le Pays a tant besoin et à préparer l'avènement des réformes réclamées à grands cris par la Démocratie sage et laborieuse.

Vous pouvez, Messieurs, compter sur la parole d'un républicain ardent et convaincu, ami de la première heure et disciple de Gambetta, prêt à tous les sacrifices pour le bien de notre cher département et notre grande Patrie, la France.

A. DELPORT.

Cahors, le 18 février 1900.

### Conférence de garnison

Une conférence de garnison sera faite le samedi 24 février à 9 h. 1/2 du matin dans la salle d'honneur de la caserne Bessières sur la *Tactique de Combat*.

MM. les officiers de réserve et de territoriale sont invités à y assister (tenue militaire).

## Concert de l'Orphéon

La soirée de dimanche a donné la mesure de ce que peuvent, avec le concours d'une population enthousiaste, le bon goût et l'émulation de quelques-uns : ces quelques-uns, l'Orphéon de Cahors et ses commissaires, il nous est agréable, aujourd'hui plus que jamais, de leur adresser nos félicitations et nos remerciements : Nos félicitations pour le choix qu'ils ont su faire du programme et des artistes, nos remerciements bien sincères pour les quelques heures réellement bonnes qu'ils nous ont fait passer. Grâce à eux, nous avons connu un instant les plus saines impressions des sens, les plus douces sensations de l'esprit ; la véritable émotion d'art.

Nos compliments d'abord aux maîtres de la maison : aux chanteurs de notre chorale. Le « Mois d'amour » de Ritz et la « Mine » de Luigini sont des ouvrages de haute venue : l'Orphéon en est digne. Ses sonorités parfois un peu lourdes, mais toujours bien timbrées témoignent d'une société en pleine forme un peu surprise par l'acoustique de la salle, mais possédant toujours les qualités qui lui sont propres : le charme des voix, la souplesse dans l'interprétation. On pourrait en dire autant de l'orchestre qui, à côté d'une pièce de Schubert, la Marche n° 1, toute empreinte de vigoureuse gaieté, jouée fort convenablement a interprété un entr'acte valse lente du jeune et sympathique chef d'orchestre, « Caprice », non dépourvue de charme et d'originalité. Bravo pour l'auteur et pour les amateurs de l'orchestre.

Une petite femme charmante, M<sup>lle</sup> Valbert, nous a tenu sous la caresse de sa diction toute musicale et de sa mimique exquise avec un monologue plein d'esprit, sinon gaulois, du moins du meilleur ton.

Elle était secondée dans la partie tout à fait gaie par M. Dessarnaux, un monsieur qui en a plus d'une dans son sac, et de bonnes. Il nous l'a bien fait voir avec ses imitations d'enfant et son rôle de... Pion (oh ! pardon, on ne les appelle plus comme ça et on a raison).

Voici M. Lafarge, un de ceux qui savent avec des moyens sérieux mais modestes arriver au maximum de l'effet esthétique. Après avoir donné l'air de Sigurd, la sublime invocation, une des plus belles pages de l'opéra moderne, Pensée d'automne, apothéose poétique de la femme, mise en strophes musicales saisissantes par le maître de la mélodie Massenet, son triomphe a été dans l'Angelus de la Mer, romance pleine de couleur et d'émotion dite avec un talent fort remarquable.

Quant à M<sup>lle</sup> Margerie, ce n'est pas un éloge que nous ferons d'elle, c'est notre admiration tout entière que nous lui apportons en hommage. Elle n'a qu'à chanter, tout simplement et c'est aussitôt le charme, l'irrésistible enjôleur qui vous prend là. Les amateurs de l'art du chant n'ont pu que se pâmer à l'audition de ces vocalises que Saint-Saëns traite à tort, nous le reconnaissons aujourd'hui, de gargouillades et les partisans plus nombreux de la mélodie ont eu aussi leur part de délices avec la romance si élégante, si tendrement fine qu'elle a donné en bis à la deuxième partie et dont nous regrettons de ne connaître ni le nom, ni l'auteur. Nous nous garderons aussi de passer sous silence le duo de Lackmé, chanté comme il est né : plein de vie, de mouvement.

A propos de M. E. Bron, c'est au public tout entier qu'il faudrait s'adresser et demander à tous, initiés et profanes, s'il n'y a pas réellement quelque chose de surhumain qui s'échappe de l'instrument entre les mains d'un tel artiste. Et qu'on ne vienne pas distinguer dans de telles auditions entra la variation chère aux virtuoses et la phrase mélodique aimable à tous. L'effet est toujours le même : aussi puissant, un monde d'impressions. Nous n'en voulons pour preuve que l'attitude de ce public recueilli, empoigné, de l'opulent fauteuil aux galeries plus modestes : attitude, quoi qu'on en dise, faite autant de sincère émotion que de respect, attitude qui ne s'est démentie ni à l'audition de la ballade de Vieuxtemps de sentiment si intensif ni à celle de ce petit chef-d'œuvre de chinoiserie musicale qu'on nomme l'Abeille, de Schubert Voilà l'effet artistique, la sensation d'art : l'art lui-même.

Comment finir sans dire un mot du tout jeune homme qui a discrètement, mais rigoureusement souligné au piano tout ce qui s'est joué ou chanté : son rôle pour si effacé

qu'il soit est ingrat : il l'a fort bien tenu notamment dans la Polonaise de Vieuxtemps.

Et si nous jetons un coup d'œil sur cette salle si fraîche, si élégante et par les nombreuses toilettes qui s'y pressaient et par la bonne grâce de tous, nous pouvons dire que si l'Orphéon de Cahors, son directeur, ses commissaires ont bien mérité de tout Cahors, tout Cahors a bien mérité d'eux.

### Postes et Télégraphes

Voici le résultat du concours à l'emploi de surnuméraires des postes et télégraphes.

Sont reçus : MM. Brunet, Lagarrigue, Costes, Alazard, Sembel, Colonge, Pelet, Pouget, Weiser, Deltour.

Nos félicitations.

### Conférence de la Mairie

Mercredi soir, 21 février 1900, à 8 h. 1/2, dans la salle du Conseil municipal, M. Quercy professeur d'agriculture fera une conférence sur :

Le Phylloxera et son histoire.

### Accident

Hier martin, le jeune Bonnet, âgé de 6 ans, demeurant avec ses parents place des Consuls, descendait le chemin qui va de l'octroi de Labarre à la route de Larroque, quand, par suite d'un faux pas, il tomba d'une hauteur de 3 mètres dans le jardin du nommé Baudel.

Dans sa chute, le jeune imprudent s'est cassé un bras.

M. le docteur Valette qui lui a donné les premiers soins, ne croit pas qu'il survienne des complications, l'enfant ne se plaignant pas de lésions internes.

### Marché-Foire aux Vins

Les propriétaires viticulteurs sont informés que le premier marché-foire aux vins pour l'année 1900 se tiendra au siège de la Bourse aux Vins (Grand Café Tivoli) le jeudi 1<sup>er</sup> mars.

### La Commission.

### Marché du 17 février 1900

Le marché du 17 février n'a pas été très important.

Cependant il s'est traité quelques affaires sur les divers marchés.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants.

Bœufs : Bœufs gras, vendus de 27 à 32 fr. les 50 kilos. ; Attelages : de 400 à 700 fr. la paire.

Porcs gras, de 48 à 52 fr. les 50 kilos.

Porcs jeunes, de 25 à 40 fr. selon grosseur.

Moutons gras, de 0,55 à 0,65 le kilo.

Brebis pour l'élevage, de 20 à 30 fr. pièce.

Halle : Blé, en vente 150 hectolitres, vendus 135 prix moyen 14,50 l'hectolitre.

Maïs, en vente 180 hectolitres, vendus 165 prix moyen 10 fr. l'hectolitre.

Pommes de terre, vendues de 3 à 3,50 les 80 litres.

Marché : Volailles grasses, de 0,65 à 0,70 le 1/2 kilo.

Lapins, 0,40 le 1/2 kilo.

Dindes, 0,40 id.

Œufs, 0,80 à 0,85 la douzaine.

Truffes, de 7 à 8 fr. le kilo.

Il n'y a pas eu d'incident ni de vol à signaler.

### Tournée Frédéric Achard

C'est le jeudi 22 février qu'aura lieu la représentation tant attendue de *La Dame de chez Maxim*.

M. MENDASTI, électrisé par le succès, se dépasse et se surpasse dans son rôle du Général ; M. MORENS est un « Petypon » innarrable, et M. DALBERT va de pair avec lui dans le rôle de « Mongicourt ». M. LAFOREST est plein d'entrain et de jeunesse dans le rôle de « Corignon » ; M. MOREAU, parfait et tout à fait typique dans le « Duc ».

Quant à M<sup>lle</sup> DALBERT, elle est étincelante, extraordinaire dans le rôle périlleux de « La Môme Crevette » ; il est impossible d'être plus spirituelle et plus jolie ; cette création la met en vedette pour toute sa carrière. M<sup>me</sup> CANDÉ-SUREAU, que nous avons tant applaudie, trouve le moyen de nous étonner par une verve toute nouvelle ; elle n'est plus M<sup>me</sup> CANDÉ-SUREAU, elle est « M<sup>me</sup> Petypon », et elle y restera inoubliable. M<sup>lles</sup> DARCY et L. SUREAU sont d'une élégance merveilleuse. M<sup>lle</sup> NORETTE est une adorable ingénue. — Enfin, il faudrait citer

chacun, chacune, et donner à tous la meilleure place.  
Cette magnifique troupe ne compte pas moins de vingt artistes.

**Nos feuillets**

Lire la suite de nos feuillets dans notre supplément.

**Arrondissement de Cahors**

**MONTCABRIER.** — Vente lente sur les bœufs et sur les moutons.

Baisse sensible sur les porcs gras de 4 à 5 fr. par 50 kilos.

Jeunes porcs cours très élevés ils se vendent 25 à 40 fr. l'un.

Poules env. 60 cent. la livre.

Poulets 70 cent. id.

Lapins de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 la paire.

1 Bonnes recettes pour les marchands étagistes.

**PRAYSSAC.** — A cause de la pluie la foire n'a pas été belle.

Cours ordinaires sur les bœufs et sur les moutons.

Baisse sur les porcs gras vendus de 46 à 48 fr. les 50 kilos.

Jeunes porcs de 25 à 40 fr. l'un, porcs de 4 à 6 mois de 50 à 80 fr. l'un.

Poules env. 60 cent. la livre.

Poulets 70 cent. la livre.

Lapins env. 25 cent. la livre.

Blé de 10 fr. 50 à 11 fr. 50 les 4/5.

Maïs entre 7 fr. et 7 fr. 50 id.

Pommes de terre de 4 à 5 fr. id.

Cerneaux de noix de 6 fr. 50 à 7 fr. 25 le 1/5.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Tribunal correctionnel. — Audience du 17 février. — Deux seules petites affaires sont inscrites au rôle : ce sont deux malheureux mendiants de profession qui se sont fait mettre à l'abri du mauvais temps :

Victor-Eugène Demaison, âgé de 28 ans, né à Murat (Cantal) sans profession ni domicile, est condamné à dix jours d'emprisonnement pour délit de mendicité.

Jean-Pierre Nicolas, âgé de 61 ans, né à Saint-Sauveur (Puy-de-Dôme), sans profession ni domicile, inculpé du même délit, est condamné à quinze jours de la même peine.

**Arrondissement de Gourdon**

**CERCLE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE**

Dimanche dernier, à 8 heures du soir, le Cercle Républicain démocratique était en fête. Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, les membres offraient un punch d'honneur à leurs sympathiques Président et vice-Président MM. Linol et le Dr Fontanille pour les distinctions d'Officier de l'Instruction publique et d'Académie que venait de leur conférer le gouvernement de la République.

Chacun avait tenu à honneur de prendre part à cette démonstration spontanée d'estime et de cordiale sympathie envers deux de ses membres les plus chers et les plus dévoués, c'est dire que l'assistance était très nombreuse et que les salons du Cercle suffisaient à peine pour contenir la foule des invités. M. Théaux, notre distingué sous-préfet de Gourdon, rehaussait de sa présence cette réunion amicale entre toutes.

Vers 9 heures les flammes d'un punch gigantesque venaient à peine de s'éteindre qu'en sa qualité de deuxième Vice-Président faisant fonctions de Président pour la circonstance, M. Pons, conseiller d'arrondissement du canton, ouvre la série des toasts. En quelques paroles bien senties, empreintes d'une amitié déjà vieille, il félicite très amicalement MM. Linol et Fontanille des distinctions méritées dont ils avaient été l'objet et exprime le vif regret que cause à tous l'absence de l'honorable M. de Verninac, Vice-Président du Sénat et Président d'honneur du Cercle sur la présence duquel on avait compté jusqu'au dernier moment et qu'il aurait été particulièrement heureux de féliciter de sa récente et brillante réélection à la haute Assemblée.

M. Villadieu, le distingué et sympathique Inspecteur primaire de Gourdon lui succède et, au nom de l'Université prononce d'une voix forte l'éloquente allocution suivante qu'une analyse ne pourrait rendre et que nous sommes d'ailleurs heureux de pouvoir reproduire ici :

Messieurs,

« Notre Cercle est, ce soir, en fête. Et la joie que nous ressentons est d'autant plus vive qu'elle est le corollaire d'une décision qui récompense deux hommes dont les mérites sont reconnus de tous.

Vous, Monsieur Linol, soit comme délégué cantonal, soit comme Maire, soit comme Conseiller général, vous manifestez à chaque occasion vos sympathies pour l'enseignement public.

Comme délégué cantonal, et surtout comme Maire, vous veillez à la bonne installation des services scolaires dans la commune. Vous faites taire, dans la mesure du possible, vos scrupules de bon administrateur des deniers communaux, pour assurer aux enfants du peuple tout le bien-être auquel ils ont droit.

Comme Conseiller général, votre vote est acquis à toutes les propositions qui ont pour but de doter plus largement les services de l'Instruction publique et d'augmenter les pouvoirs de l'Université.

Nous ne pouvons oublier, à ce sujet, votre intervention énergique en faveur de la cause laïque à la dernière session du Conseil général lors de cette fameuse discussion où vos adversaires, derrière quelques sophismes, cachaient leur crainte de déplaire à des électeurs cléricals. (Tonnerre d'applaudissements).

Que venaient-ils, en effet, parler de la liberté sacrée du père de famille ? C'était couvrir, sous de grands mots, des actions bien mesquines. Nous savons ce qu'il faut entendre par cette liberté. C'est tantôt, pour les notaires, les médecins ou les commerçants, la peur de voir diminuer leur clientèle ; c'est, encore, pour certains petits fonctionnaires, une question d'orgueil : ils veulent être rangés dans « la bonne société », parmi « les gens bien pensants ». Parfois, enfin, la crainte de déplaire à des chefs de service réactionnaires, empêche quelques modestes employés de donner leur confiance à l'Enseignement national. Voilà, le plus souvent, les puéris considérations qui servent de déterminantes à bien des volontés, et je cherche vainement, ce qu'il peut y avoir de sacré dans cette manière d'exercer ainsi sa liberté.

Mais je ne veux pas répéter ce que vous avez si bien dit en séance. Vous avez, d'ailleurs, convaincu la majorité de vos collègues et nous espérons que vos arguments, portés à la tribune du Parlement par les amis de la même cause, feront triompher les idées que vous avez si bien défendues et qui nous sont chères à tous. (Unanimes applaudissements).

Quant à vous, mon cher Docteur, je n'ai pas à justifier votre distinction honorifique. Tous ceux qui apprécient à leur juste valeur vos qualités intellectuelles et morales ratifient, sans hésitation, le choix de M. le Ministre. (Applaudissements).

Je ne parlerai pas de votre compétence professionnelle si bien établie, de votre action comme délégué cantonal et comme Maire de St-Projet, des services que vous rendez à nos jeunes générations comme médecin-inspecteur des écoles ; mais je soulignerai votre rôle auprès des masses rurales que vous visitez incessamment.

Là, par une propagande active, faite surtout de persuasion, avec une bonhomie alliée au bon sens le plus pur, vous entreprenez l'éducation civique de ces électeurs qui vous écoutent avec plaisir, parce qu'ils sentent, sous vos paroles, non seulement la forte conviction qui vous anime, mais aussi et surtout, l'affection que vous portez à ce peuple dont nous sommes tous sortis, et que notre rôle est d'élever en l'améliorant de plus en plus. (Applaudissements).

Vous réussissez admirablement dans cette campagne d'émancipation civique. Aussi le nom du docteur Fontanille est-il déjà connu, même dans les cantons éloignés de Gourdon, comme un de ceux sur qui la démocratie fonde ses meilleures espérances. (Marques d'approbation et vifs applaudissements).

Le gouvernement de la République ne pouvait donc faire un meilleur choix en conférant à M. Linol, la rosette d'officier de l'Instruction publique, à M. Fontanille, les palmes d'officier d'Académie. C'est pourquoi je vous propose de lever mon verre en l'honneur de M. le Ministre de l'Instruction publique qui a su distinguer si sagement deux démocrates si passionnés et si convaincus. (Explosion d'applaudissements).

C'est maintenant l'excellent ami Despagès, l'infatigable et dévoué secrétaire du cercle qui, au nom des Fondateurs, leur adresse une vibrante harangue empreinte de la plus grande cordialité et du plus pur républicanisme. Nous le félicitons d'avoir donné la note vraie et d'avoir su affirmer si crânement quel devrait être le vrai rôle de notre Cercle dans l'arrondissement. Il a eu la bonne inspiration d'associer à cette manifestation le nom de M. Couca, membre, lui aussi, qui vient de recevoir les palmes académiques ce dont ses nombreux amis lui savent gré. Un tonnerre d'applaudissements a accueilli le nom du sympathique champion de la démocratie gourdonnaise qui a tenu haut et ferme le drapeau républicain aux dernières élections.

S'adressant aux deux nouveaux promus présents, il dit : « La bonne nouvelle dépassant les pittoresques rivages de la Bleue, a été accueillie avec un véritable enthousiasme par tous les sincères républicains de l'arrondissement, qui comptent sur vous plus que jamais pour les organiser, les grouper, les discipliner, les diriger en vue des luttes futures à soutenir et ont le ferme espoir que votre abnégation ne reculera devant aucun sacrifice, pour les conduire à la victoire, c'est-à-dire au triomphe de la République. »

Poursuivant son idée, il termine, faisant justice de quelques allusions sans fondement

par les énergiques paroles suivantes : « Nous sommes d'autant plus heureux et fiers de vos distinctions, Messieurs, qu'une partie de l'honneur qui vous en revient déteindra nécessairement sur notre cher cercle, pour son plus grand bien, sa prospérité et sa vitalité. »

« Sa création répondait à un besoin ; son existence est aujourd'hui une nécessité. Aussi, il est et restera quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, quoi qu'il arrive, le foyer politique de la marche en avant, le centre des idées libérales et franchement républicaines, le lieu où naitront et grandiront sans cesse, les saines et généreuses aspirations sociales de la véritable démocratie de l'arrondissement. »

En terminant, Messieurs, je forme le vœu que vous restiez toujours à notre tête pour continuer à y mener le bon combat et je puis vous donner l'assurance formelle que vous serez bien secondés, qu'aucun dévouement ne faillira à la tâche à accomplir.

« Messieurs, je lève mon verre à vos récentes distinctions honorifiques et à vos futurs triomphes ! »

D'unanimes applaudissements ont souligné à plusieurs reprises ces mâles paroles.

C'est enfin M. Fleuret, le jeune et brillant avocat du barreau de notre ville, dont les succès oratoires ne se comptent plus, qui vient clore magistralement, dignement, comme il convient au maître de la parole qu'il est, cette première série de discours. Dans une remarquable allocution, que nous regrettons très vivement pour nos lecteurs de ne pas posséder, le charmant diseur, avec une aisance parfaite, nous tient pendant plus de demi-heure sous le charme de sa merveilleuse parole pleine d'esprit, de fines saillies, facile, chaude, élégante, imagée comme chacun le sait.

De vigoureux applaudissements n'ont cessé de marquer les diverses périodes de ces tournois oratoires. Un triple ban est demandé à l'unanimité pour féliciter M. Fleuret de son talent incomparable.

M. Linol se lève pour répondre. Il dit être très ému de toutes les démonstrations sympathiques dont on les comble et être très embarrassé pour remercier comme il convient les brillants porte-paroles, qui les ont encensés de louanges, et qui, par une trop grande bienveillance, ont exagéré un peu trop leurs modestes mérites. Il les remercie très cordialement de leur amabilité et leur donne l'assurance de sa vive reconnaissance et de son entier dévouement. Il parle ensuite longuement, avec sa facilité et sa bonhomie habituelles de l'enseignement laïque et de la part qu'il y a prise depuis ses débuts dans la politique pour en faire profiter la commune de Gourdon.

M. le Dr Fontanille regrette vivement, particulièrement ce soir-là, dit-il, de n'être pas un brillant improvisateur. Pour répondre convenablement aux bonnes et cordiales paroles de l'ami Pons, au discours aussi parfait dans le fond que dans la forme de l'éminent M. Villadieu, aux assurances cordiales de l'excellent Despagès et aux belles envolées, aux fines et spirituelles saillies de M. Fleuret, il lui faudrait avoir sur les lèvres du miel de l'Hymette. Malheureusement il manie avec plus d'habileté le bistouri que les fleurs de rhétorique. Il nous prie donc d'agréer de tout cœur l'expression de sa vive reconnaissance pour l'attention bienveillante qu'on lui a témoignée en l'associant à cette belle manifestation.

Sa courte allocution n'en a pas moins été une fine perle aux plus délicats reflets, n'en déplaît à sa trop grande modestie.

M. Linol, président, veut réparer un oubli involontaire. Il rappelle, que M. Villard, maire de St-Cirq-Soullaguet, membre du cercle et présent à la réunion, a été nommé, dans le courant de l'année, chevalier du Mérite agricole. Il prie tous les membres de s'associer à lui pour le féliciter vivement de cette distinction méritée qui lui a été accordée pour son dévouement inaltérable à la République depuis 30 ans. M. Villard se lève et, dans une vibrante improvisation souvent applaudie, il remercie de ce témoignage de bienveillance à son égard, et retrace sa carrière politique à travers les périodes difficiles de l'empire. Dans toutes les occasions, même dangereuses, il n'a cessé de tenir haut et ferme le drapeau républicain. Un triple ban d'approbation est ouvert en l'honneur de ce sincère démocrate.

La soirée a été charmante et empreinte de la plus grande cordialité. Elle est riche de promesses pour l'avenir.

**GOURDON.** — La taxe du pain. — Un arrêté de M. le maire de Gourdon fixe la taxe du pain de la manière suivante :

Première qualité, 0 fr. 275 le kilo ; deuxième qualité, 0 fr. 25 le kilo ; troisième qualité, 0 fr. 20 le kilo.

**SARRAZAC.** — Chute mortelle. — Dimanche vers huit heures du matin, le sieur Laval Pierre dit le pionnier de Mas-Delbos commune de Cavagnac, monté sur un petit véhicule attelé d'un âne aveugle se rendait chez un parent à Cuzance.

Il suivait le chemin vicinal qui va de Sarrazac à l'Hôpital-Saint-Jean, et il dut s'endormir ou avoir peut-être une attaque, car le modeste attelage manquant de direction fut précipité dans un ravin au dessus de la fontaine de Corlaç, haut de 10 mètres.

Laval fut trouvé vomissant le sang, et, à 3 heures du soir il rendait le dernier soupir dans une grange voisine où on l'avait transporté.

Chose, surprenante, l'âne n'eut aucun mal et deux bouteilles de vin qu'emportait Laval restèrent intactes.

**LE VIGAN.** — Incendie. — Ces jours derniers, un incendie a détruit une grange et son contenu, appartenant au nommé Pierre Mazet, aubergiste au Vigan.

Les pertes évaluées à la somme de 2,500 fr., sont couvertes par une assurance jusqu'à concurrence de 20.000 fr.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

**BULLETIN FINANCIER**

La Bourse est ferme, les affaires ont repris une certaine activité.

Le 3 0/0 se traite à 100,75 ; le 3-1/2 0/0 à 102,62. Les actions de nos établissements de crédit sont en hausse. Le Crédit Foncier à 710. Les obligations foncières et communales sont très recherchées. Le Crédit Lyonnais s'avance à 1055 ; le Comptoir d'Escompte à 624 et la Société générale à 605.

Pas de changement dans la tenue des fonds étrangers.

**Assurances sur la Vie**

La rente viagère permet aux célibataires, aux époux sans enfants etc... de s'assurer une vieillesse paisible et indépendante.

A l'âge de 60 ans, le taux d'une rente viagère payable par semestre est, à la Nationale de 8,49 0/0 soit 5,49 0/0 supérieur à l'intérêt de 3 0/0 que donnent les valeurs de tout repos.

Si le capital constitutif de la rente, était versé 5 ans d'avance, à 55 ans, le taux de la rente restant fixé à 60 ans, le taux de la rente serait de 11,065 0/0.

La Nationale dont le siège est à Paris, 18, rue du 4 Septembre tient gratuitement à la disposition des intéressés tous les renseignements nécessaires.



**On demande**

Agent général et agents cantonaux pour société anonyme de Capitalisation, genre assurance, fixe et remises. Adresser les demandes Poste restante, à M. le Directeur de l'Epargne Foncière de France.

**Eviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**PRIME MUSICALE**

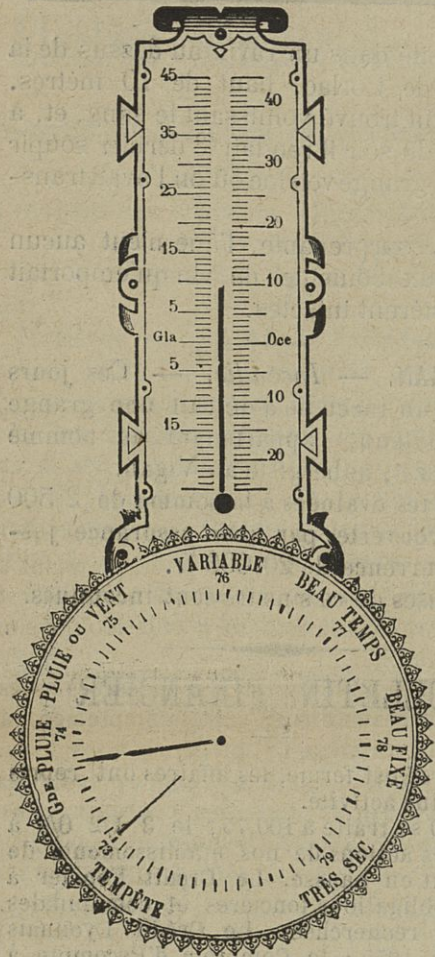
Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et molon, piano et violoncelle.

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

**ANÉMIE**

**EN 20 JOURS ELIXIR S'VINCENT DE PAUL**  
GUERISON RADICALE par l'ELIXIR S'VINCENT DE PAUL  
Renseignements chez les SEIGNEURS de CHARITE, 105, Rue Saint-Dominique, Paris.  
GUMER, Pharmacien, 1, Passage Sévigné, Paris. — Brochure franco.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 4.  
Id. maxima de la veille : 15.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 5.

Bibliographie

ENCYCLOPÉDIE

Populaire Illustrée du XX<sup>e</sup> siècle

publiée sous la direction de MM. Buisson, professeur à la Faculté des Lettres de Paris; Denis, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris; Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts; Stanislas Meunier, professeur au Muséum.

VIENT DE PARAITRE :

BIOGRAPHIE POLITIQUE DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

TOME I : A-K. — TOME II : L-Z.

Présenter en deux petits volumes les très nombreuses **Biographies politiques du XIX<sup>e</sup> siècle** était une tâche ardue et délicate.

Malgré l'exiguité du cadre, l'*Encyclopédie populaire illustrée du XX<sup>e</sup> siècle* que publie la Société française d'éditions d'art (L.-Henry May) a vaincu cette difficulté, elle est arrivée non seulement à donner aux biographies des hommes publics dont le rôle a été prépondérant, l'étendue qu'elles comportent, mais encore elle présente, sans trop de sécheresse, la vie publique des hommes secondaires, et, contrairement aux usages suivis dans les biographies publiées en France, large part est faite aux hommes politiques étrangers.

L'*Encyclopédie Populaire Illustrée du vingtième siècle* sera un répertoire général, méthodique et par ordre de matières, des connaissances humaines. Cette publication aura le très grand avantage d'être à la fois une série de **cent vingt dictionnaires** techniques et une encyclopédie proprement dite.

Tous les volumes, édités dans le format in-8<sup>o</sup> écu, auront au moins 150 pages, imprimés sur beau papier, en caractères compacts et très lisibles. Les volumes parus ont pour titres : **L'Expansion**

**Coloniale**, t. I, t. II. — **La Photographie**. — **Le Jardinage**. — **Le Costume**. — **La Mode**. — **L'Electricité**. — **La Minéralogie**. — **La Cuisine**.

Chaque volume vendu séparément... 1 fr.  
Souscription à forfait aux 120 volumes... 100 fr.  
Payables 10 fr. par trimestre.

Société Française d'Éditions d'Art  
L.-Henry MAY  
7, rue Saint-Benoît. — Paris

**TOUR DU MONDE**. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N<sup>o</sup> 7 (17 février 1900).

1<sup>o</sup> Exploration et captivité chez les Gourous (La Côte, le Baoule), par M. J. Eysséric.

2<sup>o</sup> A taaver monde : Quelques villes de Transylvanie (Karlsburg).

3<sup>o</sup> Questions politiques et diplomatiques : Les agissements russes en Perse. — Diminution de l'influence anglaise.

4<sup>o</sup> Missions politiques et diplomatiques : La mission du Dr Maclaud.

5<sup>o</sup> Civilisations et religions : Boers, Hollandais et Anglais. « Un siècle d'injustice ».

6<sup>o</sup> Grandes courses de Terre et de Mer : Les records de l'aérostation. — Durée et distance, par M. le comte Henry de La Vaulx.

7<sup>o</sup> Livres et Cartes.

8<sup>o</sup> Conseils aux voyageurs : Récolte et conservation des graines. — Récolte des graines. — Dessiccation des graines. — Emballage des graines. — Graines européennes à destination des pays chauds, par Paul Combes.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain Paris.

LA NATURE, Revue des sciences illustrées Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain,

Paris). — Sommaire du n<sup>o</sup> 1395, du 17 février 1900.

Excursion scientifique aux chantiers de l'Exposition, par Henri de Parville. — Vue d'ensemble sur l'Exposition de 1900 : les bords de la Seine, par A. de Cunha. — Photographie des couleurs, par G. Mareschal. — Les billons militaires anglais, par G. Es. italien. — Les vaccinations contre la fièvre typhoïde, par le Dr A. Cartaz. — La découverte des sources chaudes par les serpents, par le Dr Madauf. — Chomin de fer de Courcelles aux Invalides, par Jules Adac. — L'Association des inventeurs, par H. de P. — Les fourrures du Nijni-Nowgorod, par Jacques Boyer. — L'eau distillée est-elle pure ? par Victor de Clèves. — De l'aspect mécanique, par E. Yung. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 12 février 1900, par Ch. de Villedeuil. — Allumage et extinction du gaz à distance, par G. M.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Le Musée des Familles (67<sup>e</sup> année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 février 1900 :

La Bande à Mandrin, par Achille Melandri. — Droit d'aïnesse, par A. Dourliac. — La Revanche de l'Objectif, par S. Blandy. — Dans la Forêt Noire. — L'Espadon Epée, par L. Balthazard. — Causerie, par E. Muller.

Illustrations par Leinweber, Clément, Blondel, etc.

Prix d'abonnement, Paris : un an 7 fr. Départements, 8 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.

Etude de M<sup>e</sup> Louis LACAZE, licencié en droit, avoué à Cahors  
10, Cours de la Chartreuse, 10 (Ancienne étude DELBREIL)

**VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE**

Au plus offrant et dernier enchérisseur  
**EN DEUX LOTS**

DE DIVERS IMMEUBLES SITUÉS SUR LA COMMUNE DE BOISSIÈRES ET SUR LA COMMUNE DE MAXOU (LOT)

L'adjudication aura lieu le Mercredi vingt-un Mars mil neuf cent à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à midi et demie

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en vertu :

D'un jugement rendu par le Tribunal de dixième arrondissement de la ville de Paris, département de la Seine, en date du trente août mil huit cent quatre-vingt-neuf, au profit du sieur Victor CONQUET, filateur, demeurant à Vers, canton de Saint-Géry, contre les mariés Auguste MENUT et Marceline VAYSSE, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue Louis Blanc, numéro 12;

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de VERDY, huissier à Saint-Géry, en date des dix-huit, dix-neuf et vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, dénoncé et transcrit avec exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le trente décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, volume 167, numéros 6 et 7;

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le quatorze février mil neuf cent, lequel donnant

acte à M<sup>e</sup> LACAZE, des lecture et publication du cahier des charges, a fixé la vente au **vingt-un mars mil neuf cent** ;

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Victor CONQUET, filateur, demeurant à Vers, canton de Saint-Géry,

Ayant M<sup>e</sup> LOUIS LACAZE, pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors ;

En présence ou eux dûment appelés de : Auguste MENUT et Marceline VAYSSE, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue Louis Blanc, numéro 12,

Parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le **MERCREDI VINGT-UN MARS mil neuf cent**, à midi et demie, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, des immeubles dont la désignation suit :

Désignation sommaire

DES BIENS A VENDRE

BIENS

Situés sur la commune de Boissières

1<sup>o</sup> Une vigne, sise au lieu dit Laplaine, commune de Boissières, section C, formant le numéro 100 du plan cadastral de la dite commune, de contenance de soixante-onze ares soixante centiares ;

2<sup>o</sup> Une terre, sise mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 101 du dit plan, de contenance soixante-quatre ares cinquante centiares ;

3<sup>o</sup> Un soldemaison, sis au dit lieu Laglayre, mêmes commune et section, formant le numéro 162 du dit plan et de contenance cinquante centiares ;

4<sup>o</sup> Une vigne, sise au lieu dit Laglayre, mêmes commune et section, formant le numéro 83 du dit plan et de contenance trente-sept ares soixante centiares ;

5<sup>o</sup> Une terre, sise mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 84 du dit plan et d'une contenance de dix-sept ares vingt centiares ;

6<sup>o</sup> Une vigne, au lieu dit Laplaine, mêmes commune et section, formant le numéro 112 du dit plan et d'une contenance de douze ares soixante centiares ;

7<sup>o</sup> Une pâture, sise mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 113 du dit plan et de contenance de trois ares soixante-dix centiares ;

8<sup>o</sup> Une terre, sise mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 114 bis du dit plan et de contenance de trente-un ares soixante centiares ;

9<sup>o</sup> Une grange et patus, sis au lieu dit Laglayre, mêmes commune et section, formant le numéro 161 du dit plan et de contenance de quatre-vingt-quinze centiares ;

10<sup>o</sup> Une terre, sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 162 du dit plan et de contenance de trois ares soixante centiares ;

11<sup>o</sup> Un bois, sis au lieu dit Laplaine, mêmes commune et section, formant le numéro 128 du dit plan et d'une contenance de cinquante-neuf ares vingt centiares ;

12<sup>o</sup> Une vigne, sise au lieu dit Laglayre, mêmes commune et

section, formant le numéro 65 du dit plan et de contenance de trente-trois ares ;

13<sup>o</sup> Une pâture, sise au lieu dit Laglayre, mêmes commune et section, formant le numéro 66 du plan cadastral et de contenance de vingt-trois ares cinquante centiares ;

14<sup>o</sup> Une terre, sise au lieu dit Laglayre, mêmes commune et section, formant le numéro 67 du plan cadastral et de contenance de neuf ares trente centiares ;

15<sup>o</sup> Une terre, sise au lieu dit Vigne Grande, mêmes commune et section, formant le numéro 96 du plan cadastral et de contenance de vingt-cinq ares soixante centiares ;

16<sup>o</sup> Une terre sise mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 97 du plan cadastral et de contenance de onze ares.

17<sup>o</sup> Une vigne sise mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 98 du plan cadastral et de contenance de soixante-dix-sept ares soixante centiares.

18<sup>o</sup> Une vigne sise mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 99 du plan cadastral et de contenance de quatorze ares soixante-dix centiares.

19<sup>o</sup> Une maison sise au lieu dit Laglayre, mêmes commune et section, formant le numéro 162 du plan cadastral et d'un revenu net de treize francs cinquante centimes.

Cette maison a une cave ou sous-sol en contre-bas et un premier. Elle est de forme rectangulaire, à deux tombants d'eau, récrépie de longue date à chaux et à sable et recouverte de tuiles canal. La porte d'entrée est située au levant, au-dessus de la dite porte une petite fenêtre, sur la façade Ouest on remarque deux fenêtres. Une petite grange recouverte de tuiles plates est attenante à la maison sur la façade Nord. Cette grange est de forme rectangulaire et non récrépie; la porte d'entrée est située au Nord.

BIENS

Situés sur la commune de Maxou

1<sup>o</sup> Une pâture sise au lieu dit Soullié, commune de Maxou, section D, formant le numéro 350 du plan cadastral de la dite commune, de contenance de trente-sept ares.

2<sup>o</sup> Un bois sis au lieu dit Plaisance, mêmes commune et section, formant le numéro 351 du plan cadastral de la dite com-

mune et de contenance de quarante-un ares vingt centiares.

**LOTISSEMENT ET MISE A PRIX**

Premier lot

Le premier lot comprenant les immeubles situés sur la commune de Boissières, sera mis en vente sur la mise à prix de **Dix Fr.**, ci. **10** fr. En sus des charges.

Deuxième lot

Le deuxième lot comprenant les immeubles situés sur la commune de Maxou, sera mis en vente sur la mise à prix de **Dix Fr.**, ci. **10** fr. En sus des charges.

Conditions de la vente

La vente aura lieu aux clauses, charges et conditions insérées au cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> Louis LACAZE, avoué poursuivant et déposé pour servir de minute d'enchères au greffe du Tribunal civil de Cahors, où il est tenu à la disposition du public.

Les frais seront payables en sus du prix dans les quinze jours de l'adjudication.

NOTA. — Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance. Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt février mil neuf cent.

L'avoué poursuivant,  
**Louis LACAZE.**

Enregistré à Cahors, le février mil neuf cent, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le receveur,  
Signé : DE FRAMOND.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Louis LACAZE, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges qui, comme tout autre avoué exerçant près le Tribunal civil de Cahors, peut être chargé d'enchérir.

## SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

### PREMIÈRE PARTIE

VI

#### LA FIN D'UNE CHASSE A COURRE

Au premier rang de la foule des équipages, des chevaux et des chasseurs, on remarquait Vivandière, la belle jument rouanne de Lady Guenevere, montée par cette adorable comtesse en costume violet, coiffée d'un coquet chapeau de velours, et l'équipage microscopique de Mlle Zuzu, tout étincelant d'azur et d'argent avec ses couvertures en peau de léopard et ses guides blanches.

La largeur d'une acre et demie s'étendait entre elles; mais les groupes qui les entouraient étaient assez égaux en nombre et formés de gens aussi blasonnés les uns que les autres.

— Débarrasse-moi de Zuzu ce matin, Séraphin, tu seras un ange, — murmura Cecil en mettant pied à terre.

Le Séraphin fit entendre un grognement léonin, soupira, et donna son consentement.

Il ne pouvait pas souffrir la présence d'une femme aux réunions de chasse, mais ce géant était doué du caractère le plus bienveillant de

la brigade, et il n'avait jamais rien à refuser à personne, et encore moins à Beauté.

Pour un esprit moins initié, la tactique délicate observée par Bertie placée entre les deux prétendantes, eût semblé merveilleuse et belle dans sa combinaison à la fois simple et compliquée.

Penché vers la comtesse avec une dévotion respectueuse, il calmait toute espèce de sentiment irritant qui pouvait naître au fond de ce cœur si fier contre une rivale inavouée; puis, se dirigeant doucement vers le panier aux poneys sous prétexte de parler aux gens d'Egerton-Lodge, il dissipait la maussaderie de Zuzu par l'offre délicate d'un petit flacon d'or destiné au sherry; il avait fait venir ce flacon garni de turquoises tout exprès pour elle de Regent-Street; elle trouva cependant le moyen de l'accepter de la plus mauvaise grâce du monde, pensant qu'il n'avait coûté que vingt guinées; puis, installant près d'elle le Séraphin victime par un adroit:

— Ah! à propos, Rock, donne donc à Zuzu un de tes papéritos à la rose; elle grille d'en fumer un.

Et laissant Zuzu heureuse de mettre la main sur un futur duc, il se trouva libre de retourner au petit galop faire sa cour près de la Vivandière jusqu'à ce que le signal donné et le lancé accompli avec une habileté consommée, le va-et-vient des croupes blanches parmi les broussailles après qu'on eût resserré les sangles et jeté les bouts de cigares, les aboiements des chiens, les appels et le cri: En avant! eussent emporté toute la chasse à

une allure effrénée à la suite du plus beau renard aux pattes bien déliées qui eût jamais porté une queue touffue.

Il partit d'abord en filant bruyamment, puis il rompit tout à coup et se présenta à découvert laissant les chiens suivre sa piste librement.

Un Tayaut! formidable retentit à travers cet après-midi sans nuages, froid, âpre, brillant, et toute la chasse s'élança pêle-mêle, l'amazone violette de la comtesse et la jupe d'azur de Zuzu se confondaient en avant de tous les autres dans cette course précipitée à travers les broussailles, tandis que Cecil sur le Roi et le Séraphin montant un magnifique cheval de carrière blanc, aussi bien dressé et aussi colossal que son maître, ouvraient la marche à leurs côtés.

La piste était chaude dans les broussailles épineuses et la meute courait avec un entrain qu'un bon chien seul pouvait supporter, mais il aurait été difficile de trouver un mauvais chien dans la meute du Quorn; aussi la chasse se comporta-t-elle admirablement au saut du premier fossé et sur les pâturages.

Le vieux renard chassé ne manifestait nullement l'intention de rentrer dans le fourré; il courait droit comme vole un corbeau et il accrut ses élans en même temps que sa vitesse devenait vertigineuse.

— Enfoncé le combat de coqs! — s'écria la Zuzu, dont la jupe bleue flottait au vent pendant qu'elle enlevait la petite jument brune de Cecil, avec assez d'adresse, au-dessus d'une haie couverte de ronces et en serrant

entre ses petites dents blanches la cigarette à la rose de Séraphin.

Lady Guenevere entendit ces paroles au moment où Vivandière s'élevait dans l'air avec la grâce et la légèreté d'une biche, et une pointe de dédain superbe se montra un instant dans ses yeux hautains.

Elle n'aurait jamais voulu paraître s'être aperçue que « cette personne » en amazone bleu d'azur existait même. mais le mépris avait été éveillé en elle et il perça dans ses regards tandis qu'elle continuait sa course comme cette belle amazone du Belvoir et de Pitchley pouvait seule courir dans les terres labourées.

La bête était suivie de près, les chiens lui touchaient presque la queue, la tête en l'air, la croupe basse, courant toujours droit comme une flèche à découvert, franchissant taillis et fourrés, à travers ajoncs et ronces, sans que le renard laissât deviner la moindre envie de chercher un abri.

Les fossés et les tranchées, les haies et les ruisseaux dispersèrent promptement la chasse; chacun allait de son côté.

Bientôt un certain nombre de chutes réduisirent le nombre des coureurs; l'assemblée devint plus choisie alors, et il n'y eut guère que les plus acharnés qui purent se maintenir en vue des chiens.

Arrive qui pourra! Tel était le mot d'ordre.

(A suivre.)

## LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XV

#### UN MYSTÈRE ÉCLAIRCI

... Rien ne peut l'amener à sortir, si ce n'est à minuit quand tout le monde dort. C'est lui que Marguerite et Agnès ont pris pour un fantôme; c'est lui que vous avez vu cette nuit avec Kate; il s'est attaché à elle comme à personne. Ces promenades avec elle sont sa seule joie ici-bas. Kate est la plus pure, la meilleure, la plus noble des femmes; elle abandonne sa chambre tiède, son lit pour ces promenades avec lui au milieu du froid de la nuit.

Il y eut un silence. Stanford regardait la figure pâle et agitée du capitaine.

— Vous m'avez raconté une terrible histoire, dit-il; je ne peux blâmer cet homme de son action; mais quels sont ses droits à votre hospitalité et à vos soins? Quels droits a-t-il sur ma future femme pour qu'elle se promène ainsi avec lui sans que je le sache?

— Les droits les plus forts que puisse avoir un homme: c'est mon fils; c'est le frère de

Kate.

— Grand Dieu! capitaine! que dites-vous?

— La vérité. Le Ciel ait pitié de moi! Le Ciel lui vienne en aide! Le malheureux dont vous avez entendu l'histoire, qui vit prisonnier sous mon toit, c'est mon fils unique, Henry Danton!

Il se couvrit la figure de ses mains; Reginald restait stupéfait.

— Jamais je n'avais pensé à cela; je croyais que votre fils était mort.

— Tout le monde le croit, mais vous savez la vérité. Dans quelques jours, lorsque je l'aurai préparé à votre visite, vous viendrez le voir. Vous comprendrez tout ce que vous avez vu et entendu maintenant?

— Cher monsieur, s'écria Stanford, en saisissant la main du capitaine, pardonnez-moi! Il fallait que je fusse fou pour douter de Kate. Votre secret est en sûreté avec moi. Je vais retrouver Kate.

— Oui, la pauvre enfant, aimez-la de tout votre cœur, et ayez confiance en elle, Reginald, car c'est une noble fille.

Reginald, étourdi de tout ce qu'il venait d'apprendre, retourna au salon où il trouva Kate comme il l'avait quittée regardant, rêveuse, le ciel pur.

— Ma bien-aimée, dit-il, en se penchant sur elle et touchant son front pur de ses lèvres, pourrez-vous me pardonner d'avoir douté de vous? Vous êtes la plus loyale, la plus noble, la meilleure des femmes.

Elle leva sur la belle figure de son fiancé ses yeux aimants remplis de larmes.

— Je suis tout cela et plus, pour ceux que j'aime: plutôt que de devenir fausse ou trompeuse, je prie Dieu de me faire mourir.

XVI

HENRY DANTON

Le soleil d'une brillante après-midi de mars éclaira le paysage canadien; une brise embaumée et pure souffla; une vapeur argentée trembla sur les marais; la neige, en fondant, s'infiltra dans le sol; la couche de glace qui recouvre la pièce d'eau disparaît sous l'influence du soleil; enfin, pour mettre les pieds hors de la maison, des caoutchoucs et des jupons courts sont indispensables.

Rose, dans ce costume indispensable, s'efforçait de tuer le temps en se promenant sans but à travers le parc humide.

Elle était très jolie et très piquante avec sa robe de soie sombre et ce coquet chapeau à plumes posé crânement sur ses cheveux soyeux, mais sa gentillesse n'empêcha pas Rose de se sentir énormément triste.

A quoi pouvait servir de joues rosées, de doux yeux noirs, des cheveux châtain, et un délicieux petit pied cambré alors qu'il ne se trouvait personne pour voir et admirer toutes ces choses?

A quoi bon s'habiller délicieusement et être charmante pour une réunion de gens indifférents, pour lesquels c'était une histoire connue ne valant pas que l'on s'y arrêtât?

Le soleil ne se reflétait pas sur le visage de Rose: elle était maussade, c'est le seul mot qui puisse donner une idée de sa disposition

d'esprit.

Pauvre Rose! c'était dur d'aimer de plus en plus chaque jour sans avancer d'un pas.

C'était un peu trop d'avoir eu pendant dix-huit ans tout ce qu'elle avait pu désirer et de se voir refuser le brillant officier auquel elle avait donné son cœur... car Stanford lui échappait encore.

Précisément, au moment où elle croyait avoir pris l'oiseau au piège, là!... il étendait ses ailes éblouissantes et s'élevait dans les nuages bien au-dessus de son atteinte.

En un mot il avait repris le chemin des premières amours et secoué les dernières juste au moment où elle allait crier victoire.

Une semaine s'était écoulée depuis la scène de l'avenue; depuis cette nuit où il s'était montré si tendre et si aimant, ce trompeur sans égal, et il lui avait à peine adressé une douzaine de paroles.

Il était de nouveau aux pieds de sa souveraine, il se montrait le plus attentif des fiancés.

Kate régnait en reine, Rose n'existait plus. C'était pénible!... c'était cruel!... c'était humiliant!...

Rose pleurait et se révoltait dans la solitude de sa chambre et haïssait Stanford, ou du moins elle voulait se le faire accroire, et elle eût éprouvé la plus grande joie du monde à contempler les formes accomplies de sa sœur immobiles dans son linceul.

(A suivre.)

## ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

### PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors  
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET  
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

## PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.  
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.  
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.  
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.  
— Réparations.

## DÉBIT DE TABAC DES MIEUX SITUÉS A CÉDER DE SUITE

Pour renseignement, s'adresser au bureau du journal.

### Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris — Sommaire du numéro 2238 du 17 Février 1900.

GRAVURES: Transvaal: Une tranchée boer devant la Tugela. — La cavalerie anglaise repassant la Modder-River. — L'artillerie anglaise: Le nouveau canon de montagne. — Le canon à tir rapide. — La musique des Boers.

Portraits: Les généraux anglais: Macdonald, Hylyard, French, Littleton, et Warren.

Beaux-Arts: Le Banc d'œuvre, tableau de Ch. Léandre.

Exposition de 1900: La Porte monumentale: Côté du Cours La Reine. — Les guichets du Contrôle. — Le plafond. — Les bureaux. — Fragment de la Porte, vue de face. — Etat actuel de la grande nef du Grand Palais.

Théâtre Illustré: Opéra: Lancelot. — Le Rêve de Lancelot.

Portraits (Nécrologie): M. Hendlé, Préfet de la Seine-Inférieure. — M. le baron Adolphe de Rothschild. — MM. Pierre Lavroff et Deloche. La Martinique: Les troubles à la Martinique. — Vues diverses.

Paris: Le Métropolitain.

TEXTE: Chroniques: Courrier de Paris, par Pierre Veron. — Variétés; comme l'an quarante, par Léo Claretie. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — L'Exposition de 1900: La Porte monumentale, par Ch. Ponsonailhe. —

L'artillerie anglaise, par J. de Villa. — Petit courrier de l'Exposition, par E. M. — Les événements de la Martinique, par L. de Montarlot, etc., etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Sport, par A. Wi-

mile; Courses, par Archiduc; Les Livres, par Pierre-Duc. — La semaine illustrée, par Noël Nozery.

Nouvelle illustrée: Le sacrifice, par Adolphe Aderer, illustrations de Dedinâ.

Le numéro 50 centimes.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

## GRANDE BAISSÉ DE PRIX

### CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.  
Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET  
CHANTIER DU CHEMIN DE FER  
AVENUE DES MARCHANDISES  
(Près la Gare des Marchandises)

